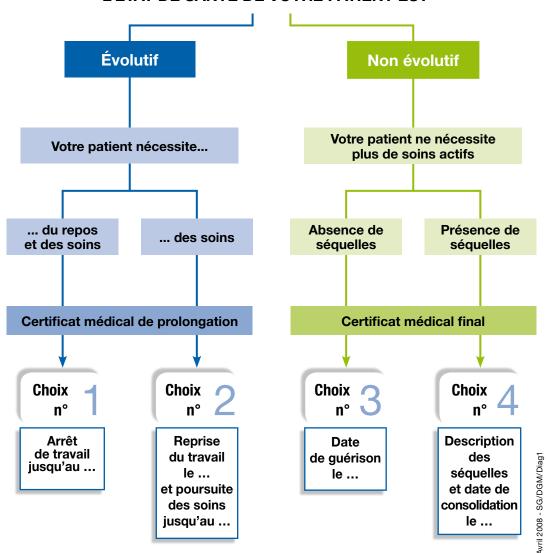
mémoarrêt de travail en AT-MP

Consolider au bon moment

4 choix sont possibles à la fin de la consultation :

L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE PATIENT EST





mémoarrêt de travail en AT-MP

Prévenir les difficultés liées à la reprise de l'emploi

Deux moyens sont à votre disposition pour préserver l'emploi de votre patient :

1. La visite de pré-reprise : un rendez-vous « conseil » du patient avec le médecin du travail.

Elle vise à :

- étudier les conditions de son retour à l'emploi,
- prévenir, par des mesures adaptées, le risque de licenciement pour inaptitude.



Votre rôle: orienter votre patient vers son médecin du travail. Et ce dès que vous évaluez un risque lié à la reprise de l'emploi.

2. Le travail léger : un retour à l'emploi allégé en durée ou en pénibilité.

Il permet de:

- favoriser la guérison et la consolidation,
- réadapter progressivement le patient à son poste de travail,
- maintenir le versement de tout ou partie des indemnités journalières.



Votre rôle: prescrire la reprise d'un travail léger, si vous estimez que le retour au travail est de nature à améliorer l'état de santé de votre patient.

